

**ANNEXE N° 1 A LA DÉLIBÉRATION - INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS VERSÉES
POUR LES ENFANTS MINEURS CONFIÉS AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE**

Nature allocation	Montant maximum au 1er novembre 2025
Allocation fournitures scolaires	maximum annuel selon les besoins
Scolarité en maternelle	15,00 €
Scolarité en primaire	60,00 €
Scolarité en secondaire (<i>hors matériels nécessaires aux formations professionnelles financés par ailleurs</i>)	170,00 €
Études supérieures	200,00 €
Allocation habillement	maximum annuel selon les besoins
jusqu'à 3 ans	470,00 €
4 à 7 ans	530,00 €
8 à 11 ans	580,00 €
12 à 17 ans révolus	640,00 €
Argent de poche	maximum mensuel
6 à 11 ans	10,00 €
12 à 14 ans	20,00 €
15 à 17 ans révolus	35,00 €
Allocation de Noël	ponctuel : une fois par an
jusqu'à 3 ans	50,00 €
4 à 11 ans	70,00 €
12 à 17 ans révolus	70,00 €
Allocation anniversaire	ponctuel : une fois par an
jusqu'à 3 ans	40,00 €
4 à 11 ans	45,00 €
12 à 17 ans révolus	55,00 €
Prise en charge d'activités culturelles, sportives ou de loisirs	maximum annuel selon les besoins
jusqu'à 3 ans	300,00 €
4 à 6 ans	500,00 €
7 à 12 ans	700,00 €
13 à 17 ans révolus	800,00 €
Allocation vacances enfant	maximum annuel
	24,00 €
Allocation succès examen	ponctuel / examen
Diplôme national du brevet (DNB)/Certificat de formation générale (CFG)	60,00 €
<i>si mention AB</i>	70,00 €
<i>si mention B</i>	80,00 €
<i>si mention TB</i>	100,00 €
CAP-BEP-BAC (général, techno, pro)	100,00 €
<i>si mention AB</i>	110,00 €
<i>si mention B</i>	120,00 €
<i>si mention TB</i>	140,00 €
Achat d'une bicyclette	maximum selon l'âge et les besoins
3 à 5 ans (vélo 14 pouces)	150,00 €
6 à 8 ans (vélo 16 ou 18 pouces)	180,00 €
9 à 12 ans (vélo 20 ou 24 pouces)	220,00 €
à partir de 14 ans (vélo 26 pouces)	270,00 €
Frais de demi-pension des enfants scolarisés pour la part supérieure à	3,20 €/repas
Allocation alimentaire d'urgence dédiée aux mineurs non accompagnés (MNA) dans le cadre de leur mise à l'abri OU mineurs hors MNA ne bénéficiant pas de la prise en charge de leur repas par ailleurs (exemple FJT)	10,00 €/jour
Allocation d'entretien pour les apprentis	maximum mensuel
	500,00 €
Allocation mobilité pour les apprentis	ponctuel
Achat d'un cyclomoteur	534,00 €
Achat d'un casque	77,00 €
Achat d'une paire de gants	20,00 €
Aide financière accordée aux personnes adoptant un enfant qui leur était précédemment confié par l'aide sociale à l'enfance - <i>sous conditions de ressources et limitée à 9 mois</i>	maximum sur 9 mois
	550,00 € à 870,00 €